



**Conseil économique et
social
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

E/1999/117
S/1999/905
20 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1999
Genève, 5-30 juillet 1999
Point 7 de l'ordre du jour
QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS
RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES
QUESTIONS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 20 août 1999, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Président du
Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 juillet 1999, relative à l'adoption par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1999, de la résolution 1999/11 sur un programme à long terme d'aide à Haïti, qui fait suite à la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité considèrent que, pour assurer un développement durable en Haïti, il est essentiel que les efforts de la communauté internationale visent à aider le Gouvernement haïtien à mettre en place les capacités institutionnelles voulues.

Les membres du Conseil de sécurité expriment l'espoir que cette importante contribution du Conseil économique et social renforcera la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, à l'heure où l'Organisation s'emploie à aider les Haïtiens à reconstruire leur pays.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Martin ANDJABA
